

ACADEMIE DE REIMS

Arrêté fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de REIMS, au titre de l'année 2024

Le recteur de l'académie de REIMS,

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

ARRETE

Art.1er – Les candidats s'inscrivent auprès des centres organisateurs correspondant aux différents concours, suivant le calendrier précisé ci-dessous, et constituent à cet effet un dossier de candidature qui comprend, le cas échéant, un dossier de demande d'équivalence de diplôme.

Le téléchargement de ces dossiers s'effectue par internet à l'adresse suivante :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Art.2 – Les opérations de recrutement sont prises en charge par les centres organisateurs suivants :

- le concours externe de technicien de classe normale, branche d'activité G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, est organisé par l'établissement: CROUS REIMS. Pour ce recrutement, les dossiers de candidature sont téléchargés du 02/04/2024, à partir de 12 heures, au 30/04/2024, 12 heures, heure de Paris. La date limite d'envoi des dossiers de candidature dûment complétés est fixée au 30/04/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Art.3 – Les présidents, directeurs ou responsables des établissements centres organisateurs susmentionnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à _____, le 02 avril 2024

Le recteur de l'académie de REIMS